

Liste des organismes étrangers agréés

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Organisme agréé	Association « Artsen zonder Grenzen », MÉDECINS SANS FRONTIÈRES aux Pays-Bas
Forme juridique	Association de droit néerlandais
Date de création	7 septembre 1984
Siège social	Plantage Middenlaan 14, Boîte Postale 10014 1001 EA Amsterdam - PAYS-BAS
Adresse site internet	www.artsenzongrenzen.nl
Objet statutaire	L'Association a pour objet d'organiser une assistance médicale en faveur des personnes en situation d'urgence et de crise (guerres, conflits, crises climatiques et sanitaires), partout dans le monde, conformément aux principes exprimés dans une charte commune ratifiée par chaque section nationale.
Date de l'agrément	6 juin 2024
Nature de l'agrément	Agrément accordé sur le fondement des dispositions prévues à l'article 795-0 A du Code général des impôts.
Durée de validité de l'agrément	entre le 6 juin 2024 et le 31 décembre 2027
Effet de l'agrément	Les dons et versements consentis entre le 6 juin 2024 et le 31 décembre 2027 au profit de l'Association « Artsen zonder Grenzen », MÉDECINS SANS FRONTIÈRES aux Pays-Bas, pourront bénéficier d'une exonération de droits de mutation à titre gratuit en application des dispositions de l'article 795-0 A du Code général des impôts, dans les conditions et limites prévues par ces mêmes dispositions et par la décision d'agrément.